



TARIFS DE L'EAU ANNEE 2025

**COMMUNES D'AUDREHEM, BONNINGUES-LES-ARDRES,
ESCOEUILLES, CLERQUES, REBERGUES, SURQUES.**

PARTICULIERS

- SIDEALF – Tarification unique de l'abonnement (part fixe) :

Taxation de base comprenant location et entretien de compteur en propriété privée :

54 € HT pour une année

- SIDEALF - Tarification progressive des consommations (part variable) :

Consommation annuelle :

Tarif HT

- | | | |
|--|---|--------------------------|
| - inférieure ou égale à 35 m ³ | : | 0,85 € le m ³ |
| - de 36 m ³ à 70 m ³ | : | 1,09 € le m ³ |
| - supérieure à 70 m ³ | : | 2,05 € le m ³ |

- Agence de l'Eau (Organismes publics) - Tarifications des redevances :

1) La contre-valeur de la redevance Agence de l'Eau « *prélèvement sur la ressource en eau* » est fixée à **0,12 € HT le m³**.

2) La contre-valeur de la redevance Agence de l'Eau « *performance des réseaux d'eau potable* » est fixée à **0,02 € HT le m³**.

3) La redevance Agence de l'Eau « *consommation d'eau potable* » est fixée directement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à **0,40 € HT le m³**.

- TVA applicable :

La TVA applicable à l'ensemble des tarifs ci-dessus est 5,50%.

